



Informez, débattre avec l'ensemble des collègues pour agir

Muter, Se former et se Syndiquer

1. MUTATIONS INTER 2021, c'est parti !

Parution de la note de service au [BO le 16 novembre](#)

En tant que stagiaire tu dois obligatoirement participer à cette phase des mutations (à l'exception des ex-titulaires d'un corps de personnels enseignants des premier et second degrés). **Du 17 novembre 2020 midi au 8 décembre 2020 midi sur SIAM**

Tu pourras accéder au simulateur, sur le site du SNEP-FSU, te permettant de calculer tes points en fonction de ta situation personnelle.

La condition essentielle pour une mutation choisie et non subie est la création de nombreux postes : augmentation du nombre de postes aux concours pour couvrir tous les besoins en EPS et création de postes dans les établissements !

Le SNEP-FSU te propose **des stages spécifiques « mut pour les stagiaires »** ; auxquels nous t'incitons **vivement à participer**. De même, des élus du SNEP-FSU répondent à tes questions par mail ou par téléphone concernant les mutations inter académiques. Tu peux consulter [la liste de ces stages ICI](#) (ou renseigne toi directement avec le responsable stagiaire SNEP-FSU de ton académie)

Les commissaires paritaires, élus du personnel (83.1% aux élections professionnelles de 2018 pour le SNEP-FSU) pourront t'accompagner tout au long de cette période et te représenter en cas de difficulté auprès du rectorat ou du Ministère. Pour t'assurer ce suivi, rempli et envoi [cette fiche](#) en signant le mandat en bas de page.

Le SNEP-FSU dispose d'une majorité d'élus, grâce au vote lors des élections professionnelles de l'ensemble de la profession, qui reconnaît au SNEP-FSU son travail au service des collègues, dans le respect de l'intérêt général.

2. Soirée de l'EPS



Les voyants sont au rouge concernant le manque d'activité physique chez les enfants et les jeunes. Les conséquences sont inquiétantes sur leur santé et leurs capacités physiques.

Le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, pour répondre médiatiquement à ces faits maintenant largement connus, lance des dispositifs comme le "2S2C" ou "bouger 30' par jour", pour encourager les élèves. Il n'a pas choisi de renforcer l'éducation physique et sportive obligatoire et préfère créer de la concurrence, sur le temps scolaire, entre le monde sportif ou associatif et l'École.

L'EPS en tant que discipline d'enseignement pourrait répondre à ces défis mais elle n'est pas sollicitée et semble, à la lecture de ses programmes ou de ses référentiels, s'enfermer dans un formalisme pour se démarquer du sport plutôt que de chercher des synergies. La peur de se voir substituer sa place à l'École peut conduire à glisser de plus en plus vers une EPS contributive et utilitariste qui ne parviendrait plus à concilier des savoirs sportifs ambitieux et concrets pour tous et toutes, des valeurs éducatives et des clés pour démocratiser la pratique tout au long de la vie.

Problème contemporain ou tensions historiques ? Quelles sont les résistances politiques ? L'EPS n'est-elle pas (avec les pratiques physiques artistiques) l'école du sport pour tous et toutes ?

Avec @michaelattali, université Rennes
@christiancouturier, secrétaire national SNEP FSU

[INSCRIPTION ICI !!!!](#)

3. Se Syndiquer

Notre discipline s'est toujours imposée par un rapport de forces. **Se syndiquer, c'est agir durablement pour sa carrière, garantir ses droits et permettre à la discipline de tenir toute sa place au sein de l'Éducation Nationale.**

100% de l'activité syndicale dépend des cotisations

[Fiche de syndicalisation ICI !! \(pour les DOM ICI\)](#)